



Facture edf beaucoup trop importante

Par **picoco**, le **09/02/2011 à 20:53**

Bonjour, je suis en location dans une ancienne boulangerie qui a été rénové en 3 habitation séparée. j'y est emmenagé il y a deux mois et la en recevant ma facture edf, je m'aperçois qu'elle est faramineuse. j'appelle donc edf pour avoir des explications et ils me confirment la somme, précisant qu'en un mois j'ai consommé près de la consommation normale d'une durée de 6 mois. Les nouveaux voisins, locataire du même propriétaire que le mien, m'ont appris que ce genre de désagrément arrivait souvent car le propriétaire ne faisait aucune installation dans les formes. Mais -je un recours pour que mon propriétaire doive s'acquitter lui-même de ma facture puisque c'est son manque de sérieux qui me l'a imposé? et ai-je un recours pour quitter la maison en sachant que je n'y vis que depuis deux mois? je sens que d'autres choses comme cela vont arriver et je n'ai pas envie de devoir appeler tout les organismes d'énergie qui existe.

Par **mimi493**, le **09/02/2011 à 23:15**

[citation]ais -je un recours pour que mon propriétaire doive s'acquitter lui-même de ma facture puisque c'est son manque de sérieux qui me l'a imposé? [/citation]
Commencez par prouver la responsabilité du bailleur.
[citation]et ai-je un recours pour quitter la maison en sachant que je n'y vis que depuis deux mois? [/citation]
Vous envoyez votre congé avec préavis de 3 mois.
Avez-vous eu le DPE annexé au bail ? Si non, exigez-le par LRAR